

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 11 octobre 2024
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beauflis	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	E	Eric Vallier	E		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoir :

- Eric Vallier donne pouvoir à Jacqueline Bonato
- François Sroczynski donne pouvoir à Franck Beaume

Public : 2 personnes

Début de la réunion : 9h10

Fin de la réunion : 10h50

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2024 est lu en début de séance pour approbation.

Vote : 6 pour

Abstention : Patrick Beauflis et Franck Beaume (absents excusés)

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 22 juillet 2024

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Choix de l'entreprise pour les travaux AEP Ruthière
- 2 – Avenant au bail des Chaumailoux
- 3 – Devis pour le curage du torrent
- 4 – Devis pour les travaux à La Clavelière
- 5 – Tarifs vignettes ski de fond
- 6 – Tarif salle polyvalente – délibération reportée

Divers

1 - Choix de l'entreprise pour les travaux AEP Ruthière

Dossier suivi par Daniel Martin

Suite à l'appel d'offre pour les travaux de sécurisation et renouvellement du réseau de l'alimentation en eau potable du hameau de Ruthière, une réunion de présentation du rapport d'analyse des offres par le bureau d'études RES'O CONSEIL a eu lieu le 4 octobre 2024 avec les élus.

4 entreprises ont répondu.

Le choix de l'entreprise ayant obtenu la meilleure note dans le classement des valeurs techniques et financières est l'entreprise TRIEVES TRAVAUX.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise TRIEVES TRAVAUX pour un montant de 308 302,93 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au marché de travaux.

2 - Avenant au bail des Chaumailoux

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

Les SMA ayant pour projet de faire des travaux d'isolation sur le refuge des Chaumailoux, et la mairie étant propriétaire du bâtiment, c'est à la mairie de porter le projet afin d'obtenir des subventions.

Le dossier est préparé, mais le département souhaite qu'une modification soit faite sur le bail en enlevant les termes autour de la rénovation.

Après concertation avec les SMA, les modifications sont faites. On reste dans l'attente de la validation du département.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 - Devis pour le curage du torrent

Dossier suivi par Daniel Martin

Un devis de l'entreprise PELISSARD est présenté pour un montant de 3 234 € HT pour le ruisseau dans la Plaine de Ruthière.

Adoptée à l'unanimité. Le CM charge et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

4 - Devis pour les travaux à La Clavelière

Dossier suivi par Daniel Martin

Il est prévu, par nécessité, de reprendre entièrement le chemin d'accès au hameau de La Clavelière par le hameau Des Reymondins.

En effet, celui-ci est le seul accès possible aux habitants lors de crues du torrent de Charbonnier.

Après étude des réponses aux appels d'offres reçues (3), le choix se porte sur l'entreprise PELISSARD pour un montant de 18 634,83 € HT

Adoptée à l'unanimité. Le CM charge et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

5 – Tarifs vignettes ski de fond

Dossier suivi par Franck Beaume

Les tarifs pour cette année restent les mêmes (pas d'augmentation).

Tarif réduit :	7,00 €
Séance Junior (jusqu'à 16 ans) :	5,00 €
Séance Sénior (à partir de 17 ans) :	9,00 €

Saison sites (Chichilianne, Col Ornon, Gresse en Vercors, Les Signaroux, Alpe du Grand Serre, La Jarjatte)

Adulte :	60,00 €
Junior :	30,00 €

Adoptée à l'unanimité.

6 – Tarif salle polyvalente – délibération reportée

Dossier suivi par Jacqueline Bonato

Dossier à l'étude.

Divers

Pont des Reymondins

Dossier suivi par Daniel Martin

Suite à la réunion avec le SYMBHI et le RTM, un devis de l'ONF est présenté pour un montant de 1 535,41 € HT pour l'étude du passage de l'eau sous le pont.

Donnière

Dossier suivi par Daniel Martin

Toujours suite à la réunion avec le SYMBHI et le RTM.

Des travaux de renforcement pour le torrent sont prévus.

Les 2 derniers permis délivrés sont en limite du torrent, suite aux possibles inondations et cela demande des travaux très conséquents.

Idem pour des constructions existantes, nouvelle ou très anciennes, obligeant à renforcer les travaux.

On est dans l'attente du rapport final.

Mais voire à convoquer les propriétaires concernés afin de les informer de la situation, avec le SYMBHI et le RTM.

Il est souhaitable de refaire la carte des risques, plus à jour avec le dérèglement climatique.

A suivre.

Budgets de la commune - évolution

Dossier suivi par Daniel Martin

Il est maintenant possible de réunir les deux budgets : gîte et général.

Donc pour 2025, la réunion sera faite.

Barrières aux Fourchaux

Les barrières sont en places, mais non fermées. Pourquoi ?

Tous pour la fermeture des barrières en place, afin que, si dégradations, les gendarmes puissent intervenir pour notamment verbaliser.

Courrier reçu en mairie – Sécurité des piétons et cyclistes

Un courrier concernant la D7 entre Clelles et Les Oches questionne sur les possibilités d'améliorer la sécurité de circulation entre promeneurs, cyclistes et véhicules.

Pour rappel, il existe un sentier PDIPR, notamment pour les VTT et les piétons.

Le département avait fait une bande de circulation à cet effet pour contourner la Pierre Qui Danse, mais suite aux travaux de la chaussée, les traçages n'ont pas été repeints.

Faire suivre le courrier/mail au département.

Donnière :

Chalet bois en cours de construction :

Dossier suivi par la commission urbanisme

La commission urbanisme souhaite expliquer les problèmes suite à la construction de ce chalet :

4 demandes de travaux ont été déposées :

- 1^{ère} : avec 30% de bois et 70 % de crépis (dossier accepté)
- 2^{ème} : pour un agrandissement (dossier accepté)
- 3^{ème} : tout bois (dossier refusé)
- 4^{ème} : 50 % bois, 50% crépis (dossier accepté)

Mais le propriétaire fait un recours sur la troisième demande, soit tout bois.

M. Le Maire accepte donc le recours contre l'avis de la commission urbanisme.

M. Le Maire étant absent à ce conseil municipal, et que le sujet a été abordé pendant une réunion du vendredi matin entre élus, Marie-Pierre Joubert précise que M. Le Maire avait fait sa réponse.

La commission urbanisme se demande à quoi elle sert.

Roulotte

Une autorisation pour 3 mois a été donnée. Le délai est passé. La commune n'étant pas pour l'installation de roulotte dans le village, elle reste dans l'attente des nouvelles demandes d'autorisations pour cette dernière.

Dossier à suivre.

Construction sans demande, ni permis

Voici le résumé du mail transmis par le département à la commission urbanisme, puis aux élus, dont l'objet est :
« infractions au code de l'urbanisme – majoration de la taxe d'aménagement et transmission des PV »

A l'instar des constructions ou aménagements régulièrement autorisées par un permis de construire ou d'aménager ou une déclaration préalable, les constructions réalisées sans autorisation ou en infraction à cette dernière sont passibles de la **taxe d'aménagement**.

En cas de construction ou d'aménagement sans autorisation, le montant de cette taxe ou le complément dû est assortie d'une majoration de 80%

Dès l'établissement du PV d'infraction, il appartient, désormais, à la commune de transmettre toutes les informations nécessaires à la liquidation de la taxe d'aménagement au service départemental des impôts fonciers (SDIF) de l'Isère, afin de ne pas créer une inégalité pour les administrés ayant fait le nécessaire. A noter que le PV n'est pas notifié au pétitionnaire, il s'agit d'une pièce de procédure pénale non communicable (sauf autorisation expresse du procureur de la République) ...

Informations à transmettre via l'info communale.

Travaux Impasse des Vanniers et Chemin du Rappon
Les travaux faits par l'entreprise EIFFAGE sont terminés.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil municipal le vendredi 15 novembre à 9h00 dans la salle du Conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert et Franck Beaume

Validé au Conseil municipal du 15 novembre 2024

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).